

L'appel à projets « Parcours linguistiques à visée professionnelle » 2022 de la Ville de Paris est lancé

12 Janvier 2022



© Canva

La Ville de Paris apporte son soutien financier à des formations linguistiques à visée professionnelle dans le cadre d'un appel à projets annuel. Date limite de dépôt des candidatures le 24 février.

L'objet de cet appel à projets est de permettre la mise en place de formations alliant amélioration de la **maîtrise de la langue française** pour un **public migrant**, connaissance du monde du travail en France et travail sur le projet professionnel, dans une logique de parcours d'insertion professionnelle.

Les actions proposées doivent constituer un segment intermédiaire entre les ateliers sociolinguistiques (ASL) et les dispositifs de formations professionnalisants de la Ville de Paris, de la Région Île-de-France, de l'État. Elles visent à favoriser l'accès des participants à un emploi durable ou à des suites de parcours dans des dispositifs de formation et d'insertion de droit commun, notamment ceux mis en place par la Ville de Paris, l'État ou la Région Île-de-France. Les projets de formation peuvent être soit pré-qualifiants, soit qualifiants ou certifiants.

Les candidats peuvent proposer une formation :

- soit de français à visée professionnelle « généraliste », qui vise une meilleure maîtrise de la langue française articulée à la découverte du monde professionnel en France et à un travail sur le projet professionnel
- soit de français à visée professionnelle visant une meilleure maîtrise de la langue française articulée à la découverte d'un secteur spécifique (métiers du bâtiment, de la restauration, des services à la personne, etc) et s'adressant à un public ayant un projet professionnel défini ou souhaitant valider un projet professionnel dans ce domaine.

Les actions subventionnées s'adressent à des Parisiens et Parisiennes **en recherche d'emploi, en contrat d'insertion et/ou en contrat de travail précaire**, habitant en priorité dans les quartiers populaires parisiens (quartiers prioritaires de la politique de la ville ou de veille active), et dont la faible maîtrise du français et des compétences ou savoirs de base constitue un frein à l'insertion ou à l'évolution professionnelle.

Sont éligibles les projets portés par des **structures à statut associatif** ou les personnes morales de droit public. Les projets des structures à statut commercial ne sont éligibles que s'il s'agit : d'une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE), d'une entreprise commerciale de l'ESS agréée solidaire d'utilité sociale (ESUS), ou d'une société coopérative (SCOP ou SCIC) ayant un agrément d'organisme de formation.

La date limite de candidature est fixée au 24 février 2022.

[En savoir plus](#) ^[1]

Tags : [formation linguistique](#) ^[2] | [français](#) ^[3] | [migrant](#) ^[4] | [Ville de Paris](#) ^[5]